



Forêts alluviales : habitats patrimoniaux du bassin de la Vienne

LE PROJET

- **Mots clés** : Forêt alluviale, lit majeur, ripisylve, hydrosystèmes, habitat relictuel.
- **Localisation** : Région Poitou-Charentes – Département Vienne – 116 communes concernées.
- **Maître d'ouvrage** : Vienne nature.
- **Partenaires** : Syndicats de rivière, CRPF Poitou-Charentes, commune de Naintré.
- **Contact** : vienne.nature@wanadoo.fr – tél. : 05 49 88 99 04.
- **Financeurs** : État, Conseil régional Poitou-Charentes, Conseil général de la Vienne.
- **Linéaire sur lequel a porté l'action** : 4 300 km.
- **Période de réalisation de l'action** : 2008 à 2013.
- **Milieu** : Forêts alluviales.
- **Montant total pour l'action** : 64 110 €.



Des habitats naturels patrimoniaux résiduels et méconnus dans la Vienne

Les forêts alluviales ont subi une forte détérioration au cours du siècle passé, du fait de l'intensification des pratiques agricoles, la plantation de peupleraies, l'exploitation des granulats, la modification du régime hydrologique des rivières par l'édification de barrages et de digues... Le département de la Vienne n'a pas échappé à ces disparitions qui affectent sur son territoire les cinq sous-bassins versants du bassin de la Loire : la Vienne, le Clain, la Gartempe, la Creuse et la Dive du Nord. Ces habitats n'y sont plus que très relictuels et la plupart du temps extrêmement banalisés. La plupart se présente sous la forme de frênaie-ormaie dont les sous-étages arbustif et herbacé se révèlent en général extrêmement pauvres et au sein desquels l'aulne glutineux est assez peu présent. Il subsiste malgré tout quelques-unes de ces forêts encore bien préservées, souvent là où elles sont peu accessibles à la fréquentation humaine, comme les îles des rivières Vienne et Gartempe dont certaines ont été identifiées au sein des inventaires ZNIEFF. Elles abritent alors de nombreuses espèces patrimoniales comme la fritillaire pintade, la jonquille sauvage, le narcisse des poètes, l'orme lisse, le peuplier noir...



L'île Ronde à Bonnes (86) sur la Vienne.

Inventorier les forêts alluviales de la Vienne et apprécier leur état de conservation

Ce projet a pour objectif principal de localiser les habitats naturels répondant à la définition des forêts alluviales, mais également de dresser un état des lieux de la situation actuelle de ces zones alluviales à l'échelle départementale. Il s'agit, à l'issue des prospections de terrain, de proposer des mesures de gestion adaptées à l'ensemble ou à une partie des sites menacés ou dégradés.



Le peuplier noir est une des espèces patrimoniales caractéristiques des forêts alluviales de la Vienne.



► Opérations mises en œuvre

L'inventaire a été réalisé sur le lit majeur et le lit mineur des cours d'eau principaux du bassin de la Vienne entre 2008 et 2009, à partir d'une première identification sur photos aériennes. Seuls les boisements denses plus larges que la ripisylve ont été pris en compte.

Des prospections de terrain ont ensuite eu lieu entre les mois d'avril et juin, afin de vérifier la présence de forêts alluviales et d'effectuer un relevé phytosociologique* selon le protocole Loire nature.

En 2009, en partenariat avec les syndicats de rivières, l'état de conservation des différentes forêts alluviales a été analysé et des notices de gestion ont été rédigées pour la préservation et la restauration de ces habitats à l'échelle des différents bassins versants étudiés.

À partir de 2011, ces préconisations de gestion ont été présentées aux différentes structures identifiées comme pouvant avoir une activité de gestion des milieux naturels et notamment des forêts alluviales. Priorité était donnée aux forêts alluviales – notamment les aulnaies-frênaies – qui sont à restaurer. Un projet de restauration sur la commune de Naintré (*voir encadré*) a ainsi pu se concrétiser en 2012.

En 2012 également, des suivis écologiques ont été mis en place pour évaluer la gestion réalisée sur ces espaces et l'évolution de leur état de conservation.

Enfin, dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection réglementaire ou contractuelle, deux partenaires ont été identifiés pour une maîtrise foncière ou d'usage de sites : le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes et le Conseil général de la Vienne dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles.

► Résultats

Les données récoltées ont permis la réalisation d'une cartographie des forêts alluviales à l'échelle 1/5 000^e, intégrant les peupleraies, les peupleraies recolonisées par une forêt de « reconquête », les chênaies-charmaies et chênaies-frênaies et les différents types de forêts alluviales identifiées sur les différents sous-bassins de la Vienne. Cette cartographie est notamment un support pour évaluer la pression exercée par les peupleraies sur les milieux naturels alluviaux au sein de chaque bassin versant.

Sur les 480 sites concernés par des forêts alluviales (417 hectares), 196 ont été évalués : 63 sont en bon état (32 %), 37 sont dans un état satisfaisant (19 %), 96 sont en situation précaire ou dégradée (49 %). 284 n'ont pas été évalués.

Quelques sites potentiels ont déjà été pré-identifiés soit pour mettre en œuvre une maîtrise d'usage, soit pour réaliser des travaux de restauration et de gestion, soit pour réaliser des suivis écologiques.

Toutes ces opérations ont été affinées durant l'année 2012, en prenant le temps de la concertation avec les propriétaires des sites.

► Le projet de restauration de la forêt alluviale de Domine

Dans le cadre de l'inventaire mené par Vienne nature, un site à restaurer a été identifié sur la commune de Naintré. Il s'agit d'une forêt spontanée d'aulnes et de frênes de quelque 37,5 hectares, ayant poussé sous les peupliers de part et d'autre du pont de Domine. L'association a alors pris contact avec la commune, propriétaire du site, pour proposer un chantier d'abattage des peupliers, la restauration du boisement naturel et le suivi floristique des lieux. La commune s'est appropriée ce projet, qui répond de plus tant au souci de sécuriser ce lieu de promenade et de pêche très prisé des habitants, qu'à la charte régionale Terre Saine. En effet, en signant cette dernière, la commune s'est engagée à réduire au maximum l'emploi de produits phytosanitaires et à sensibiliser les particuliers et les professionnels à la préservation de l'environnement, notamment des milieux humides. Ce projet entre également dans les objectifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité et de restauration de la trame verte et bleue que s'est fixé la ville de Naintré.

L'opération a donc été réalisée à l'automne 2012, en partenariat avec une coopérative forestière qui avait

déjà estimé sa rentabilité en 2005. Le débardage (environ 400 m³ de bois) s'est fait avec des chevaux pour un plus grand respect du milieu. Des suivis sont prévus dans les deux ans à venir et des chantiers participatifs, organisés avec Vienne nature, devraient permettre de contenir les éventuels rejets au niveau des souches.



© Ville de Naintré

Restauration du boisement naturel de la forêt de Domine par abattage de peupliers.